

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE

5° REGION MILITAIRE/ ZIROUT YOUCEF

**UNITE DE RECHERCHE ET DEVLOPPEMENT MUNITIONS
D' INFANTRIE**

MISE EN DEMEURE N°01

Conformément au décret présidentiel n°15-247 du 16 septembre 2015 portant réglementation des marchés publics et des délégations de services public ,et en application des clauses contractuelles du contrat n° 01/2023 URD-MI du 19/05/2023 portant << Acquisition des Equipements Scientifiques et Technologiques>> LOT N°01 Machine d'extrusion ,Presse d'atelier hydraulique, au profit de UNITE DE RECHERCHE ET DEVLOPPEMENT MUNITION D'INFANTRIE

Pour un montant de 23.710.155 ,00 DA /TTC ,et un délai de 180 jours , conclu avec la société **EURL ENVILAB** ,siège social cité El Mouna N°34, Constantine et vu l'ordre de service N°008/2023 du 22/06/2023,

Et vu que la société n'a pas procéder à la livraison des équipements dans le délai convenu

L'UNITE DE RECHERCHE ET DEVLOPPEMENT MUNITIONS D'INFANTRIE 5°RM met en demeure pour la première fois la société **EURL ENVILAB** pour remédier à ce problème et de d'honorer ces engagements contractuels dans un délai de 08 jours à compter de la première publication du présent avis dans le Bulletin Officiel des Marchés de l'Operateur Public (BOMOP) ,les quotidiens nationaux et sur le site officiel du Ministère de le Défense National , faute d'obtempérer aux injonctions de la présente mise en demeure, URD-MI/5èmeRM procédera à l'application des mesures coercitives comme le prévoit la réglementation en vigueur.